

La démission du ministre Giolitti

M. Giolitti a remis au roi la démission du ministère. L'estime insuffisante la majorité qu'il a obtenue à la Chambre, 34 voix, à la suite du violent débat de samedi. Sera-t-il chargé de prendre la tête d'un nouveau cabinet plus susceptible de trouver faveur à Montecitorio ou passera-t-il la main à M. de Nicola, le président de la Chambre, qu'une chaleureuse ovation saluait, l'autre jour, à M. Bonomi, l'ancien ministre de la guerre, qui s'est acquis depuis la nouvelle renommée d'un homme de gouvernement; à M. Salandra, ou à M. Calandino, qui sont deux ont été présidents du Conseil? C'est ce que nous saurons bientôt.

M. Giolitti doit avoir tout son échec au fractionnement des parts parlementaires. Ce fractionnement procède directement de la méthode de représentation proportionnelle employée en Italie. Il a condamné à l'impulsivité l'ancienne Chambre, disecute au mois d'avril. En dépit des illusions qui se sont fait jour au lendemain de la bataille électorale de ce mois de mai, la nouvelle assemblée est, en cet égard, aussi mal en point que sa devancière. Elle est partagée en une dizaine de groupements qui tendent à se concentrer en une droite d'une centaine de députés, un centre catholique comptant 107 adhérents, une gauche disposant de 160 voix environ, et un parti socialiste et communiste réunissant 137 députés. Il s'en faut que ces quatre concentrations soient parfaitement formées et stables. Les divers « blocs » présentent des lézards qu'un sujet de politique sociale ou de politique extérieure est en mesure de faire saillir. L'alliance avec les socialistes et l'alliance avec les constitutionnels. Les socialistes ne savent s'ils doivent accepter la responsabilité du pouvoir ainsi que M. Turati le leur conseille ou persévérer dans une opposition de doctrine. Les nuances personnelles des grands chefs, l'expérience de 200 nouveaux députés complètent le tableau. Nous sommes loin de cette majorité constitutionnelle capable de soutenir solidement les hommes au pouvoir dont a rêvé M. Giolitti.

ON VA ACCELERER LES OPERATIONS DES COMMISSIONS CANTONALES

LES INSTRUCTIONS DE M. LOUCHEUR. Paris, 23 juin. — Dès la promulgation de la loi de finances du budget des dépenses recouvrables, M. Loucheur, ministre des Régions Libérées, a arrêté des instructions en vue de l'application immédiate des dispositions qui ont pour but d'accélérer les opérations des commissions cantonales. Les préfets des départements libérés, ont été invités à faire des propositions pour la nomination de présidents de commission et d'agents administratifs aux postes actuellement vacants et à ceux à pourvoir, par suite de la création de nouveaux organismes d'assistance des agents administratifs et celle des commissions cantonales vont être définitivement organisées. Un certain nombre de commissions cantonales vont être divisées en sections, qui pourront délibérer et statuer dans les conditions fixées par les commissions elles-mêmes. Les décisions pourront être ainsi doublées et triplées, selon le nombre de sections.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 23 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, en Conseil, au ministère des Finances, sous la présidence de M. Millerand. La situation extérieure. M. Briand, président du Conseil, a fait à ses collègues un exposé de la situation extérieure. Le budget de 1922. M. Doumer, ministre des Finances, a mis le Conseil au courant de l'état de préparation du budget de 1922. Il compte toujours députer vers le bureau de la Chambre dans les premiers jours de juillet.

LA CRISE MINISTERIELLE EN ITALIE

Qui succédera à M. Giolitti? Rome, 23 juin. — Outre les noms de MM. Bonomi et de Nicola, la « Tribune » et d'autres journaux citent le nom de M. Orlando comme susceptible d'être désigné par le Roi pour former le nouveau cabinet. Les consultations commenceront demain matin.

LES REPARATIONS

LES PAYEMENTS ALLEMANDS. Paris, 23 juin. — Le gouvernement allemand vient d'effectuer, au compte de la Commission des réparations, un nouveau versement se montant à 44 millions de marks-ors en monnaies européennes. Ce paiement sera affecté à l'amortissement des traités aux le Trésor allemand remis au compte de l'exécution de l'article V de l'état des paiements, prévoyant le paiement par l'Allemagne, avant fin mai en or, en devises étrangères ou en traites sur l'étranger, ou en effets à trois mois sur le Trésor allemand, d'une somme de un milliard de marks-ors.

LE RÉGIME DU BLÉ ET LE PRIX DU PAIN

M. Lefebvre du Prey à la Commission sénatoriale de l'Agriculture. Paris, 23 juin. — La Commission de l'Agriculture du Sénat, réunie sous la présidence de M. Méline, a entendu le ministre de l'Agriculture qui a passé en revue les principales questions intéressant actuellement le monde agricole.

LES QUOTIDIENNES

LE « GREAT EVENT »

Bien certainement, ce n'est pas le vote du statut fiscal des régions libérées, ni la conférence des troupes allemandes en Silésie, ni la semaine du Commerce Extérieur, ni la visite des Souverains anglais en Irlande, ni même la découverte de l'assassin de Marquis, ou le cambriolage de la bijouterie du boulevard Saint-Martin, à Paris. Le « great event », vous l'avez deviné, c'est le match Carpentier-Dempsey qui aura lieu le 2 juillet aux États-Unis.

LA CHAMBRE DISCUTE LA LOI SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

SEANCE DU MATIN. Paris, 23 juin. — La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. François Arago. La loi sur le chiffre d'affaires. La Chambre a continué la discussion du projet de loi relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 23 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Raoul Péret. L'AFFAIRE VILGRAIN. Le Président annonce qu'il a reçu du Garde des Sceaux, une demande tendant à autoriser la communication par la Commission des marchés, de documents relatifs aux contrats passés par M. Vilgrain, au Parquet général.

LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

On revient au projet sur la taxe du chiffre d'affaires. L'ARTICLE V. M. Mancau soutient la disposition additionnelle suivante: La taxe sur le chiffre d'affaires...

LES FUSILLES DE VINGT

M. Louis Soulié, sénateur de la Loire, monte à la tribune et demande qu'on fixe aussitôt la date de la discussion de l'interpellation qu'il a déposée la semaine dernière, sur les retards apportés aux sanctions qui doivent suivre l'arrêt de la Cour de Cassation, relatif aux fusilles de vingt.

M. BARTHOU REpond

M. Barthou. — Cette affaire est une des plus tristes de la guerre. On ne demande des sanctions contre qui, contre le ministère public? Il n'y a pas été mis en cause, contre les juges? Tant qu'il n'y a pas forfaiture, je ne puis les poursuivre et la forfaiture ne met point apparaître.

UNE DEMANDE D'INTERPELLATION DE M. DOMINIQUE DELAHAYE

M. Dominique Delahaye dépose une demande d'interpellation sur les raisons qui ont déterminé le gouvernement à placer les troupes françaises à Constantinople, sous les ordres d'un général anglais.

L'ECOLE POLYTECHNIQUE

L'Assemblée discute ensuite le projet relatif au statut des élèves de l'Ecole Spéciale militaire et de l'Ecole Polytechnique, qui ont été incorporés au cours des hostilités.

UN AVEU DE M. DE SCHEN

Berlin, 23 juin. — M. Théodore Wolf, dans le « Berlin Tageblatt », cite un court passage des souvenirs de M. de Schen, ancien ambassadeur à Paris, qui doit paraître sous le titre « Choses vécues », dont il semble avoir le premier.

LA CHAMBRE DISCUTE LA LOI SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

SEANCE DU MATIN. Paris, 23 juin. — La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. François Arago. La loi sur le chiffre d'affaires. La Chambre a continué la discussion du projet de loi relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 23 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Raoul Péret. L'AFFAIRE VILGRAIN. Le Président annonce qu'il a reçu du Garde des Sceaux, une demande tendant à autoriser la communication par la Commission des marchés, de documents relatifs aux contrats passés par M. Vilgrain, au Parquet général.

LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

On revient au projet sur la taxe du chiffre d'affaires. L'ARTICLE V. M. Mancau soutient la disposition additionnelle suivante: La taxe sur le chiffre d'affaires...

LES FUSILLES DE VINGT

M. Louis Soulié, sénateur de la Loire, monte à la tribune et demande qu'on fixe aussitôt la date de la discussion de l'interpellation qu'il a déposée la semaine dernière, sur les retards apportés aux sanctions qui doivent suivre l'arrêt de la Cour de Cassation, relatif aux fusilles de vingt.

M. BARTHOU REpond

M. Barthou. — Cette affaire est une des plus tristes de la guerre. On ne demande des sanctions contre qui, contre le ministère public? Il n'y a pas été mis en cause, contre les juges? Tant qu'il n'y a pas forfaiture, je ne puis les poursuivre et la forfaiture ne met point apparaître.

UNE DEMANDE D'INTERPELLATION DE M. DOMINIQUE DELAHAYE

M. Dominique Delahaye dépose une demande d'interpellation sur les raisons qui ont déterminé le gouvernement à placer les troupes françaises à Constantinople, sous les ordres d'un général anglais.

L'ECOLE POLYTECHNIQUE

L'Assemblée discute ensuite le projet relatif au statut des élèves de l'Ecole Spéciale militaire et de l'Ecole Polytechnique, qui ont été incorporés au cours des hostilités.

UN AVEU DE M. DE SCHEN

Berlin, 23 juin. — M. Théodore Wolf, dans le « Berlin Tageblatt », cite un court passage des souvenirs de M. de Schen, ancien ambassadeur à Paris, qui doit paraître sous le titre « Choses vécues », dont il semble avoir le premier.

Qu'est-ce que la Haute-Silésie

L'Allemagne se prolonge vers le sud-est par une sorte de couloir qui, à droite et à gauche de l'Oder supérieur, s'enfoncent profondément entre la Pologne et la Tchéco-Slovaquie. Ce couloir, c'est la Haute-Silésie. La Haute-Silésie, dont le sort préoccupe si vivement notre opinion publique depuis quelques mois, en forme le saillant le plus extrême.

Polonoise de race, séparée de la Bohême par la chaîne des Sudètes mais complètement ouverte du côté de la Pologne, la Haute-Silésie appartient déjà à ce royaume au X^e siècle et en suivit les destinées pendant plus de deux siècles.

Par son physique, son costume, ses mœurs, ses coutumes, ses traditions, le pays se ressemblait comme un frère à l'habitant des campagnes de la Pologne proprement dite. Les femmes s'y enveloppaient du même miniculacore, se parait de mêmes bijoux corail et de mêmes rubans. Les hommes se renouaient à la bouppelande et à la polonoise et au classique bonnet carré; mais les frères de Pologne en font autant. Par son économie, ils ont généralement adopté des vêtements plus pratiques; un pantalon toute jaune enfoncé dans les bottes, une veste de drap bleu agrémentée de boutons rouges. Un large feutre à bords plats complète cet accoutrement qui donne un cachet local.

Des permissions supplémentaires aux militaires

Paris, 23 juin. — Le ministre de la guerre vient de faire parvenir aux généraux la circulaire suivante: La loi de finances du 30 avril 1921, dans son article 60, a arrêté l'effectif budgétaire pour 1921, des hommes de troupe de l'armée française à un chiffre inférieur à l'effectif moyen qui serait requis dans les conditions normales.

La question douanière

Un accord vient d'être conclu entre la France et la Belgique. Paris, 23 juin. — Un accord a été conclu entre le gouvernement français et le gouvernement belge au sujet de certaines révisions d'ordre douanier que M. Jappelt était venu présenter à Paris il y a quelques jours. Il s'agit bien entendu, du statut de répartition douanière.

LES CONGRÈS

LE CONGRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE A LONDRES. Londres, 23 juin. — L'an dernier, le Congrès de la Chambre de Commerce Internationale, tenu à Paris, groupait seulement six Etats: la Grande-Bretagne, les États-Unis, la France, l'Italie, la Belgique. Cette année, l'importance économique des nations primitives: la Hollande, la Pologne, le Danemark, la Tchéco-Slovaquie, la Grèce, l'Autriche, le Luxembourg, l'Argentine, Haïti, le Portugal, le Japon, va probablement comprendre l'Autriche.

LES CONGRÈS

LE CONGRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE A LONDRES. Londres, 23 juin. — L'an dernier, le Congrès de la Chambre de Commerce Internationale, tenu à Paris, groupait seulement six Etats: la Grande-Bretagne, les États-Unis, la France, l'Italie, la Belgique. Cette année, l'importance économique des nations primitives: la Hollande, la Pologne, le Danemark, la Tchéco-Slovaquie, la Grèce, l'Autriche, le Luxembourg, l'Argentine, Haïti, le Portugal, le Japon, va probablement comprendre l'Autriche.

Communistes et Syndicalistes

M. Bidegaray s'adresse à la justice. Paris, 23 juin. — M. Bidegaray, propriétaire légal de la Maison des Cheminots, rue Baudin, vient de s'adresser à la justice pour obtenir l'expulsion des communistes de l'immeuble dont il est propriétaire.

Double sabotage criminel

Reims, 23 juin. — Une double tentative criminelle a été commise dans la nuit du 22 au 23 juin, entre les garnes de Flammang, dans un dépôt de 1.500 mètres environ de longueur.